



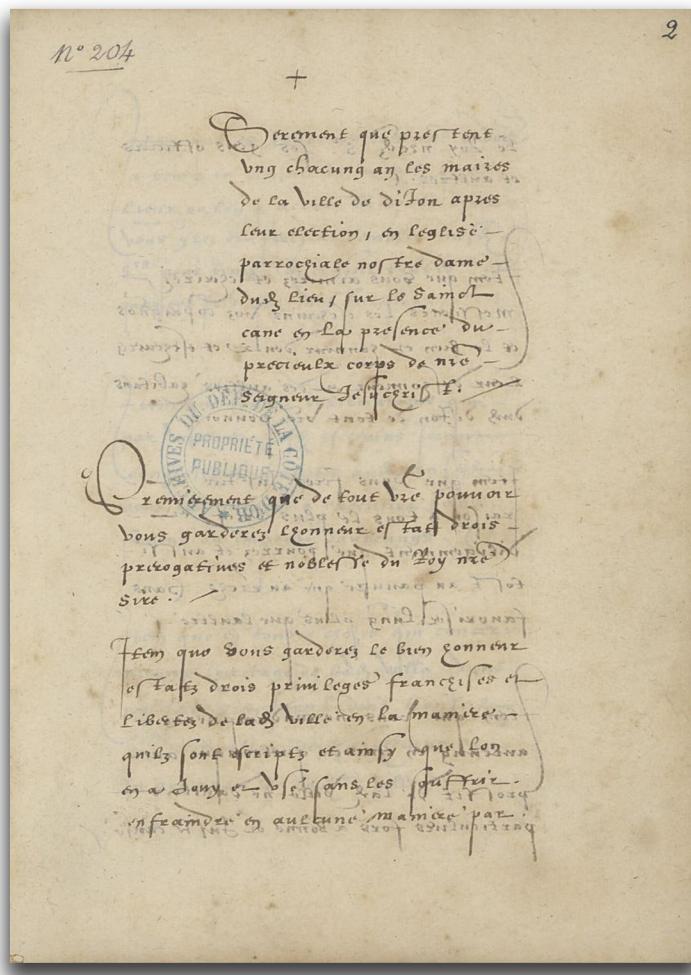
Débutant

Document étudié n°9

2021-2022

Lecture de documents anciens

XVI^e siècle. - Office du Roi de Bourgogne État et valeur des offices du Roy en Bourgogne.



Serement que prestent / ung chacung an les maires
de la ville de dijon apres / leur election, en leglise
parrochiale nostre dame / dud. lieu, sur le Sainct
cane [saint canon, saint évangile] en la presence du /
precieulx corps de n[ot]re / Seigneur Jesuchrist.

Premierement que de tout v[ot]re pouvoir / vous garderez l'honneur estat droit /
prerogatives et noblesse du Roy n[ot]re / sire.

Item que vous garderez le bien honneur / estats droit privileges franchises et /
libertes de lad. ville en la maniere / quils sont escripts et ainsy que lon / en a jouy
et usé sans les souffrir / enfraindre en aucune maniere par / le Roy n[ot]red. S.e
ses gens officiers / et aultres.

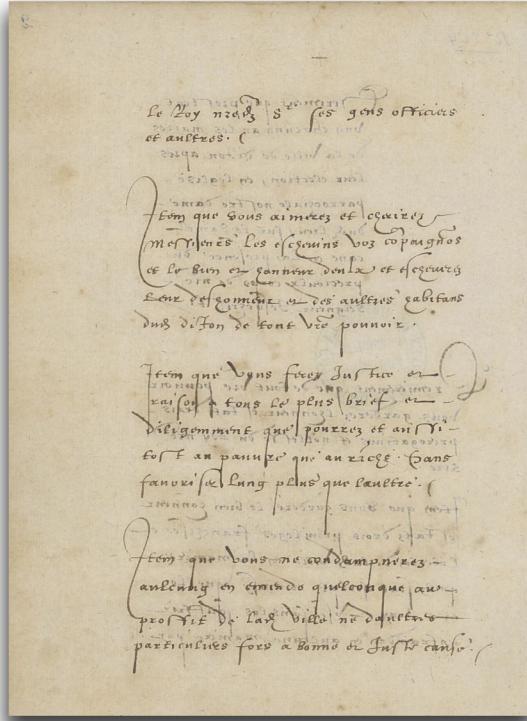


Débutant

Document étudié n°9

2021-2022

Lecture de documents anciens



Item que es jours ancie[nne]mme[n]t ordonnes / a tenir le conseil de la ville et es lieux ou lon a accoustumé le tenir / vous yrez et ferez assembler mesd. / srs pour tenir led. conseil toutes et / quantes fois que mestier [besoin] sera.

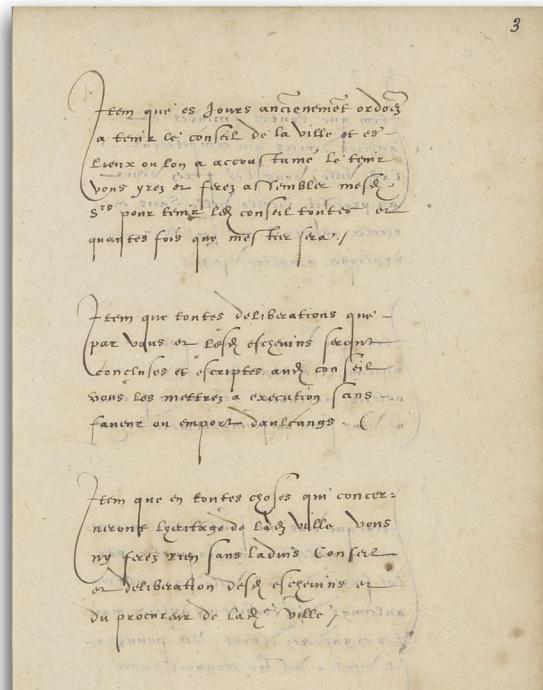
Item que toutes deliberations / qui par vous et lesd. eschevins seront / concluses et escriptes aud. conseil / vous les mettrez a execution sans / faveur ou emport daulcungs.

Item que en toutes choses qui concer- / neront lheritage de lad. ville vous / ny ferez rien sans ladvis conseil / et deliberation desd. eschevins et / du procureur de lad. ville.

Item que vous aimerez et cherirez / messieurs les eschevins vos co[m]paigno[n]s / et le bien et honneur deulx et esheverez [achèverez] / leur deshonneur et des aultres habitans / dud. dijon de tout v[ot]re pouvoir.

Item que vous ferez justice et / raison a tous le plus brief et / diligemment que pourrez et aussi / tost au pauvre qu'au riche sans / favoriser lung plus que laultre.

Item que vous ne condamnerez / aulcung en emende [amende] quelconque au / proffit de lad. ville ne daultres / particuliers fors [hormis] a bonne et juste cause.



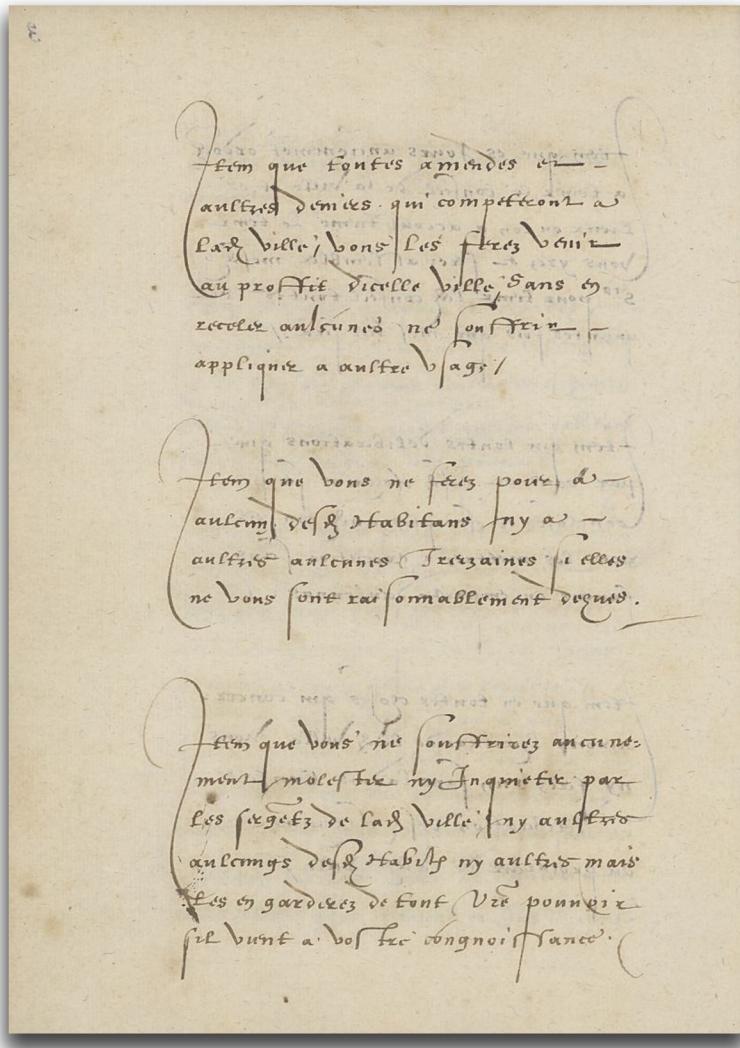


Débutant

Document étudié n°9

2021-2022

Lecture de documents anciens



Item que toutes amendes et / aultres deniers qui competeront [appartiendront] a / lad. ville, vous les ferez venir au proffit dicelle ville, sans en / receler aulcunes ne souffrir / appliques a autre usage.

Item que vous ne ferez paier a / aulcung desd. habitans ny a aultres aulcunes Treizaines [unité monétaire valant 13 deniers] si elles / ne vous sont raisonnablement dehues.

Item que vous ne souffrirez aucune- / ment molester ny inquieter par les serge[n]ts de lad. ville ny aultres / aulcungs desd. habit[an]s ny aultres mais / les en garderez de tout v[otr]e pouvoir / sil vient a vostre congoissance.